

1145. L'augmentation dans le nombre des banques d'épargnes du bureau de poste, durant l'année a été de 26, distribuées comme suit :—Ontario, 10 ; Québec, 7 ; Nouvelle-Ecosse, 1 ; Nouveau-Brunswick, 2 ; Manitoba, 1 ; Colombie anglaise, 5 ; dans l'Île du Prince-Edouard et dans les Territoires il n'y a pas eu d'augmentation.

Le nombre de déposants dans les caisses d'épargnes du bureau de poste a augmenté de 2,745, et le montant des dépôts de \$1,104,674. Le montant moyen pour chaque déposant a augmenté de \$4.48, et le montant moyen par tête de chaque déposant, de 16 centins. Le nombre des déposants pour 1894 est le plus élevé, depuis l'ouverture de ces caisses d'épargnes.

1146. Les autres caisses d'épargnes sous le contrôle du gouvernement ont eu aussi augmentation dans le nombre des déposants, de 776 ; dans le montant des dépôts, de \$81,680, et une diminution de \$3.01 sur la moyenne de chaque déposant, cependant le montant des dépôts était plus élevé qu'aucune année depuis 1887, à l'exception de 1893. Nous avons constaté des diminutions dans le nombre des déposants dans Ontario et dans la Nouvelle-Ecosse et des augmentations dans le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, la Nouvelle-Ecosse, l'Île du Prince-Edouard et la Colombie anglaise.

La moyenne la plus élevée des dépôts dans chaque province se trouve dans le Nouveau-Brunswick, et dans les banques d'épargnes du bureau de poste et du gouvernement.

1147. L'année 1893, en comparaison avec 1894, accuse une augmentation de \$26.14 par déposant dans la province d'Ontario dans les deux classes de banques d'épargnes du gouvernement ; \$7.88 dans la province de Québec ; de \$4.48 dans la province du Nouveau-Brunswick ; de \$21.11 dans l'Île du Prince-Edouard ; de \$22.13 dans les Territoires. De \$2.65 dans la Nouvelle-Ecosse et de \$7.99 au Manitoba. Dans la Colombie anglaise il y a eu une diminution de \$9.53 sur le montant de chaque déposant. La moyenne générale pour toute la Puissance accuse une augmentation de \$1.67 par déposant.

1148. Les dépôts dans les caisses d'épargnes du gouvernement (du bureau de poste et autres), en 1894, 1893 et 1892, sont donnés ci-dessous par tête et par province :—

PROVINCES.	1894.	1893.	1892.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
Ontario.....	8 53	8 38	7 78
*Québec.....	2 83	2 70	2 52
Nouvelle-Ecosse.....	18 49	18 41	18 19
Nouveau-Brunswick.....	23 13	22 32	21 22
Manitoba.....	4 27	4 32	4 58
Colombie anglaise.....	8 91	9 15	10 61
Île du Prince-Edouard.....	21 01	20 67	19 61
*Les Territoires.....	0 82	0 59	0 65

*Caisses d'épargnes du bureau de poste seulement.

La balance des dépôts ne doit pas être, comme autrefois, placée sur des garanties du gouvernement canadien, mais elle fait partie de la dette non